

ONAC

LES EHPAD LABELLISÉS « BLEUET DE FRANCE »





LES EHPAD LABELLISÉS « BLEUET DE FRANCE »

QU'EST-CE QU'UN EHPAD LABELLISÉ ?

Un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) labellisé « Bleuet de France » est sélectionné selon certains critères : la sécurité matérielle et médicale, le bien-être, la préservation de l'autonomie des résidents, la qualité des prestations fournies et la bientraitance.

VOUS ÊTES RESSORTISSANT DE L'ONACVG ET VOUS SOUHAITEZ INTÉGRER UN EHPAD LABELLISÉ ?

Les EHPAD labellisés, sensibles à la cause des anciens combattants et victimes de guerre, s'engagent à étudier avec une attention bienveillante votre dossier de candidature.



POURQUOI CHOISIR UN EHPAD LABELLISÉ « BLEUET DE FRANCE » ?

Des EHPAD sensibles aux valeurs du monde combattant

Les établissements labellisés encouragent l'organisation de cérémonies patriotiques tout comme les initiatives de mémoire et de solidarité. Ils privilégient la transmission du souvenir, et de la mémoire, en y associant les jeunes générations.

Une relation privilégiée entre vous et votre service de proximité

Les résidents, ressortissants de l'ONACVG, sont clairement identifiés comme tels. L'EHPAD labellisé assure ainsi le lien entre le ressortissant et son service de proximité afin que ce dernier puisse l'accompagner selon ses besoins propres.

Des EHPAD de qualité près de chez vous

La labellisation a pour objectif de répondre aux besoins de ses ressortissants les plus âgés en mettant à leur disposition des hébergements de qualité sur tout le territoire.





44

Chaque année, quand arrive le 11 novembre, je sais que vous allez bientôt venir me voir. Vous savez, depuis que j'ai perdu mon mari, je n'ai plus de famille. Cela me touche beaucoup.

Un directeur de l'ONACVG rend visite à l'une de ses ressortissantes résidant dans un EHPAD labellisé « Bleuet de France ».

Les informations communiquées dans ce dépliant ont été volontairement simplifiées par souci de clarté. Les critères exhaustifs d'attribution des droits peuvent être consultés dans le code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.

L'Office national des anciens combattants et victimes de auerre (ONACVG), établissement public sous tutelle du ministère des Armées, accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes des conflits. Ses trois missions principales, la reconnaissance et la réparation. la solidarité, et la mémoire sont déclinées au plus près de ses trois millions de ressortissants par ses 105 services de proximité. implantés en France métropolitaine, en Outre-Mer ainsi qu'en Algérie, Maroc et Tunisie.

OÙ S'ADRESSER?



Le service ONACVG compétent est celui de votre lieu de résidence. Un(e) assistant(e) de service social ou un(e) responsable de la solidarité vous y accueillera et vous aidera si nécessaire à remplir votre dossier de candidature pour intégrer un EHPAD.

Retrouvez le service ONACVG le plus proche de chez vous et plus encore sur **www.onac-vg.fr**

